

Filière : Travaux Publics

CAP Conducteur d'engins : Travaux Publics et carrières

Le métier

Présent sur tous les chantiers, il conduit les engins utilisés pour les travaux de terrassement ou de nivellement.

Ce sont des engins sur roues ou sur chenilles, comme les boteurs, les pelles hydrauliques, les tombereaux, les niveleuses.

Il connaît parfaitement les engins qui lui sont confiés. Il les maîtrise et sait en tirer le meilleur parti en respectant les consignes de sécurité et en travaillant en éco-conduite.

Il est très consciencieux dans le suivi et l'entretien de sa machine.

Il reste toujours maître de lui-même. Il réfléchit et observe. Il est capable de réagir rapidement face à certaines difficultés imprévues et à s'adapter à chaque nouveau chantier.

Il utilise la méthode de travail adéquate qui lui permettra de produire en sécurité, tout en effectuant un travail de qualité. Il maîtrise la topographie.

Il intervient toujours à l'extérieur, seul ou en équipe suivant la taille du chantier.

Il est attentif au respect de l'environnement.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Prévention Santé Environnement
- Mathématiques
- Sciences
- Travaux pratiques sciences
- EPS

Enseignement professionnel :

- Technique / Pratique
- Topologie
- Technologie

Condition admission

- Sortie d'une classe de 3^{ème} de collège

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Poursuites d'études *

- CAP Constructeur en ouvrages d'art
- CAP Constructeur de routes
- CAP Constructeur en canalisations des Travaux Publics
- BAC PRO Travaux Publics (

* Au CFA BTP 57

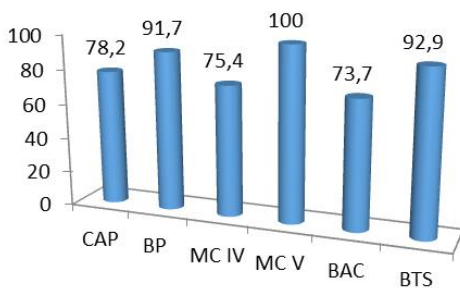




L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*.
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

